

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les sources de l'histoire des Antilles dans les Archives nationales françaises

Marie-Antoinette Menier

Numéro 36, 2e trimestre 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043939ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043939ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Menier, M.-A. (1978). Les sources de l'histoire des Antilles dans les Archives nationales françaises. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (36), 7–40. <https://doi.org/10.7202/1043939ar>

Les sources de l'histoire des Antilles dans les Archives nationales françaises *

par

Marie-Antoinette MENIER

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez devant vous une inconsciente. Il s'agit bien d'inconscience en effet que d'essayer de vous faire, en une heure, un tableau des sources de l'histoire des Antilles dans les Archives nationales françaises.

Cette inconscience n'avait d'égale que mon désir de connaître les Antilles autrement qu'en imagination, sans l'intermédiaire obligé de la correspondance administrative, des actes notariés ou d'état civil, des cartes et des plans, des dessins et des photos si évocateurs soient-ils.

Ce désir est aujourd'hui comblé, grâce à une aimable coalition où sont entrés le ministère des Affaires culturelles, le secrétariat aux D.O.M., les préfectures de la Guadeloupe et de la Martinique et, en ce qui concerne Haïti, le ministère des Affaires étrangères mais également beaucoup d'actives et très anciennes amitiés dans toutes les îles. M. Hervieu et M^{lle} Chauleau, les Pères Fabre et Barbotin, le docteur Chattillon, MM. Hayot, Petitjean-Roget, Debien et Pluchon et bien d'autres.

D'entrée de jeu, je précise bien qu'il s'agit des sources de l'histoire des Antilles aux Archives nationales.

* Texte de la conférence prononcée à l'hôtel de ville de Basse-Terre, le 19 novembre 1975.

Je ne parlerai pas des Archives départementales et communales. Il va sans dire, pourtant, que les archives départementales de la Seine-Maritime, de la Loire-Atlantique et de la Gironde, entre autres, apportent sur la traite et le commerce antillais des renseignements irremplaçables.

Je laisserai également tomber les archives privées, touchant la région. Elles ont leur spécialiste, M. Debien.

Disons tout de suite que la majorité des documents concernant les Antilles se trouve aux Archives nationales, sous la garde de la section ancienne : 60, rue des Francs-Bourgeois d'une part, de la section Outre-Mer, 27, rue Oudinot de l'autre.

Il s'agit des archives anciennes du ministère de la Marine et des Colonies, vieux ministère s'il en fût, au sein duquel se différencièrent au cours des ans archives maritimes et archives coloniales.

Le premier acte de caractère colonial accompli par le gouvernement français avait été en 1540, la nomination du sire de Roberval, comme vice-roi du Canada et de tous les pays explorés par Jacques Cartier. On peut dire cependant que l'acte de naissance du ministère de la Marine et des Colonies date de 1626, par la création, en faveur de Richelieu, de la charge de Grand Maître, chef et surintendant général de la Navigation et du Commerce de la France. Dès lors Richelieu tentera d'organiser l'administration, répartissant les affaires de la Marine entre deux secrétaires d'Etat, d'ailleurs chargés d'autres départements ; l'un s'occupera du Ponant (l'Atlantique) et l'autre du Levant. Colbert donnera aux affaires de la Marine, une nouvelle impulsion en réunissant en une seule secrétairerie d'Etat, dont il sera le premier titulaire, marine du Levant et marine du Ponant (7 mars 1669). C'est au sein de ce secrétariat d'Etat que se développeront au cours des siècles, les bureaux d'une administration coloniale spécialisée, rapidement pourvue de ses archives propres, mais qui gardera toujours, il faut s'en souvenir, les liens les plus étroits, pour ne pas pas dire les plus enchevêtrés, avec l'administration maritime. Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle et la création du secrétariat d'Etat puis du ministère des Colonies, pour voir desserrer ces nœuds.

Ce sont les archives émanées des bureaux de cette administration que conserve la section ancienne jusqu'en 1815, la section Outre-Mer depuis 1815 avec naturellement des excep-

tions pour confirmer la règle. Nous allons rapidement les passer en revue.

L'essentiel de l'histoire des Antilles, antérieurement à 1815 doit être cherché dans les séries Colonies B, correspondance générale au départ et C correspondance à l'arrivée, conservées par la section ancienne. B, ce sont les ordres du roi, au sens large. La série commence en 1654, elle s'arrête en 1815 avec B 276. Il s'agit d'énormes registres où sont transcrites, à la suite et chronologiquement les lettres envoyées. Si l'expéditeur est en principe le ministre, les destinataires sont des plus variés. Lorsqu'aura disparu le régime des Compagnies, remplacé par l'Administration royale, c'est au *gouverneur* d'abord (à tout Seigneur, tout honneur) et à l'*intendant* qui le seconde pour l'administration que seront adressées les lettres les plus nombreuses et les plus complexes. Métropole et embryon de colonie sont éloignées l'une de l'autre et dans un sens comme dans l'autre, on n'hésite pas à entrer dans les détails : il faut en effet connaître le nombre et la qualité de la population, veiller à son développement, la nourrir au spirituel comme au temporel, la mettre à l'abri des attaques tant des indigènes que des flibustiers et des puissances européennes qui la convoitent, Espagnols et Anglais, lui donner les moyens d'assurer son économie, la fournir de travailleurs. Il faut mettre à exécution ce que le ministre projette, ce que demande le gouverneur, d'où une infinité de lettres à des correspondants divers, aux autorités métropolitaines, qu'elles soient civiles ou religieuses, avec lesquelles il est nécessaire de traiter, au secrétaire d'Etat à la Guerre et aux Affaires étrangères, au sujet des incursions anglaises et espagnoles, aux intendants de commerce et aux intendants de provinces, voire même à des particuliers pour se faire envoyer vivres et hommes. Ces lettres vont évidemment voir leur contenu s'amplifier au fur et à mesure du développement des Colonies. Certaines d'entre elles prendront le caractère de véritables instructions ou contiennent des études approfondies sur telle ou telle question, point de droit, administration, économie. Chaque année, le secrétaire d'Etat adresse ainsi au gouverneur et à l'intendant une lettre de 35 à 50 pages qui est un véritable tour d'horizon. Ce n'est que vers 1750 que se fait jour lentement la méthode moderne qui veut une lettre pour chaque sujet traité.

Si Colonies B, ce sont les lettres envoyées, Colonies C ce sont les lettres reçues. Pour des raisons de commodité on

a subdivisé cette série C selon des critères géographiques.

C 1 Extrême-Orient, C 3 Réunion, C 4 Ile-de-France, C 5 Madagascar et Cap de Bonne Espérance, C 6 Sénégal, C 7 Guadeloupe (91 articles), C 8 Martinique (148 articles), C 9 Saint-Domingue (323 articles), C 10 Petites-Antilles, C 13 Louisiane (60 volumes), C 14 Guyane (91 volumes).

D'une façon générale, la série C est la contrepartie de la série B, elle est constituée par la correspondance à l'arrivée reçue par le secrétaire d'Etat et comporte, outre les lettres des gouverneurs, des intendants, des gouverneurs particuliers, des officiers, de nombreuses pièces jointes : correspondances échangées entre gouverneurs et intendants et leurs subordonnés, missives adressées aux gouverneurs des colonies étrangères, lettres et requêtes de particuliers, colons et négociants, états de dépenses, de matériels, de nègres importés, du mouvement des conseils supérieurs, recensements, le tout classé plus ou moins bien, chronologiquement et par expéditeur. Les sous-séries ne commencent guère avant 1670 — et sauf quelques pièces éparses — ces documents ne concernent naturellement que les périodes pendant lesquelles ces différentes îles ont été françaises. Comme dans la série B. on trouve dans les sous-séries C jusqu'en 1740, de longues lettres atteignant parfois 60 pages dans lesquelles plusieurs fois par an gouverneurs et intendants adressent au ministre des rapports d'ensemble donnant un panorama très vivant de la colonie. Puis les grands rapports disparaissent au profit du coup par coup.

Je passerai très rapidement sur les séries suivantes, D, Correspondances relatives aux troupes et milices, aux recrues des Colonies, à leurs dépôts.

Toutefois, les registres matricules étudiés par M. Corviesier peuvent être utiles pour une étude du peuplement.

La série E est plus intéressante.

Sous la fausse dénomination de « Personnel individuel » se trouvent des pièces éparses qui n'ont pas trouvé place dans les séries de correspondance et qui ont été classées au nom des principaux intéressés. On y trouve à côté des dossiers du personnel administratif : gouverneurs, intendants, officier de plume ou d'épée, des dossiers concernant des religieux, jésuites, dominicains, capucins, mais aussi des colons en procès, etc...

J'ajouterai qu'en ce qui concerne le personnel adminis-

tratif, la recherche doit être complétée par des sondages dans Marine C 7 : tel qui a été chef d'escadre peut se voir nommer gouverneur général ou inversement.

De la série F, ensemble hybride et artificiel, je retiendrai seulement :

F⁴ B - Police des Noirs et gens de couleurs en France. Elle a été exploitée par un Américain, M. Curtin.

F⁵ A - Missions religieuses dont il existe un inventaire assez développé dû à Albert Mirot. Plusieurs volumes y intéressent Saint-Domingue et les Antilles, mais leur seule consultation ne suffit pas et doit être complétée par les séries Colonies B et C analysées plus haut.

F⁵ B - Passages qui fait partie du dépôt des papiers publics des Colonies dont nous parlerons plus loin et devrait normalement se trouver section Outre-Mer. Il s'agit des rôles d'embarquement et de débarquement des passagers, que ce soit dans les ports français ou aux Antilles mais leur *terminus a quo* est tardif, moitié du 18^e siècle généralement. Ils ont été étudiés, particulièrement en ce qui concerne les départs de Bordeaux vers les Antilles par M. Poussou et M^{lle} Bourrachot documentaliste à Agen.

Mais il faut réserver un sort spécial à la série F 3 - *Collection Moreau de St-Mery* - 287 volumes. C'est le complément essentiel des séries Colonies B et C. Je ne vous ferai l'injure de vous parler de Moreau de St-Mery (1760-1819). Tous les spécialistes de l'histoire antillaise connaissent au moins deux des œuvres de cet érudit : les « Lois et Constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent » et « la Description de la partie française de l'île de Saint-Domingue ».

Né à la Martinique, conseiller au Conseil supérieur du Cap à Saint-Domingue, député de la Martinique aux Etats-Généraux avant d'être nommé à Parme sous le Directoire, il consacra une grande partie de sa vie à constituer une énorme collection de pièces relatives au 1^{er} Empire colonial.

C'était un fieffé pillard et il emprunta (pour ne pas dire plus) aux Archives officielles un nombre considérable de documents et de cartes. Il finit dans la gêne (son administration à Parme ayant mécontenté le pouvoir). Mais l'empire écroulé, Louis XVIII racheta ses collections et sa très précieuse bibliothèque.

Les collections sont étonnamment riches, soit qu'il se soit emparé des originaux, soit qu'il ait copié des pièces aujourd'hui disparues. L'ensemble des pièces réunies par Moreau est assez hétérogène. L'essentiel est formé par des recueils reliés où les pièces ont été classées soit géographiquement : Guadeloupe (2 vol.), Martinique (3 vol.), Ste-Lucie (3 vol.), Tabago (5 vol.), St-Christophe (2 vol.) ; soit méthodiquement : Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Domingue, (3 vol.). Traite et esclavage (2 vol.), instructions du roi aux gouverneurs et intendants (2 vol.), etc...

Je m'arrête mais il faut insister sur la richesse et l'ancienneté des fonds.

Vous trouverez d'ailleurs, de tout ce que je viens de vous énumérer, une description plus complète dans l'excellent article de mon confrère E. Taillemite, paru en 1964 dans la *Gazette des Archives*, n° 46, p. 93-116, sous le titre « Les archives anciennes des Colonies françaises aux Archives nationales ».

Nous allons passer maintenant, si vous le voulez bien, à un domaine qui m'est particulièrement familier : la section Outre-Mer. Bien que née en 1960, elle abrite sous ce nom un long passé puisqu'elle est l'héritière du service des Archives du ministère de la France d'Outre-Mer. Elle était alors responsable de la totalité des archives coloniales (notamment des séries que je viens de vous énumérer, Colonies A, B, etc...) bien qu'elles fussent déjà déposées rue des Francs-Bourgeois.

Depuis 1960 et pour des raisons de commodité, la section ancienne établie rue des Francs-Bourgeois a la responsabilité des documents antérieurs à 1815, avec de part et d'autre des exceptions.

La section ancienne, notamment, conserve dans les séries E E et E E² les dossiers de personnel jusqu'à nos jours.

La section Outre-Mer, pour des raisons d'unité des fonds a gardé le dépôt des papiers publics et le dépôt des fortifications dont nous parlerons tout à l'heure ainsi que les cartes de la *Collection Moreau de Saint-Mery*.

Les Archives coloniales avaient été rudement éprouvées au cours des siècles par des déménagements successifs, de Saint-Germain à Paris, de Paris à Versailles, de Versailles à Paris.

En 1837 l'ensemble des collections rejoignait les archives de la Marine, rue Royale où elles occupaient successivement les combles, le grenier puis l'entresol. Elles en déménagèrent pour venir occuper les greniers du Pavillon de Flore, mettant en danger les collections du Louvre.

Enfin, à partir de 1909, elles allaient connaître une ère de paix relative, au siège du ministère, 27 rue Oudinot. La disparition du ministère met de nouveau cette implantation en péril.

Mais le plus grand mal pour les Archives allait surgir d'un excès de zèle. En 1911, la Commission supérieure des archives et de la bibliothèque du ministère des Colonies, créé par décret du 2 juin 1896, donnait son adhésion au plan de classement des archives proposé par l'un des siens Christian Schefer, à la demande du ministre. Ce plan faisant fi des fonds qui subsistaient encore, établit un projet de classement idéologique, à la fois géographique et logique. Celui-ci prévoyait des groupes divisés en fonds, les fonds en séries, les séries en liasses. Dans chaque groupe, un premier fonds comprenant l'ensemble de la région considérée, réunissait les documents se rapportant à la région entière ou à plusieurs de ses parties. Chaque territoire colonial se trouvant dans ce groupe faisait ensuite l'objet d'un fonds particulier. C'est ainsi que, pour la région qui nous intéresse aujourd'hui, Schefer réunit dans un premier fonds Amérique les généralités et les missions touchant cette partie du monde, puis répartit les documents restant entre trois fonds géographiques : Guadeloupe, Guyane, Martinique.

Ultérieurement chaque fonds géographique devait être classé méthodiquement. La bonne fortune, en l'espèce l'absence de crédit, a voulu que seule l'Afrique bénéficia (je dirai volontiers maléficia) de ce classement dont le principal inconvénient fut de dissocier les dossiers, les pièces jointes étant bien souvent séparées de leur lettre d'envoi, la correspondance des gouverneurs dispersée aux quatre coins.

Les fonds géographiques créés par Schefer devaient être classés ultérieurement. Les fonds furent généralement respectés, seules les fiches étant classées méthodiquement, suivant des plans variables. On en trouvera le détail dans un article paru dans le bulletin du CENADDOM, n° 17, 1974, page 7.

Nous allons maintenant examiner rapidement les archi-

ves postérieures à 1815 et antérieures à 1920, et dans un deuxième temps, celles postérieures à 1920 et antérieures à 1940.

A - ARCHIVES POSTERIEURES A 1815 ET ANTERIEURES A 1920

Il s'agit des archives de l'Administration centrale : Bureau des Colonies. Sous-secrétariat d'Etat, ministère des Colonies. C'est sur elle, ou sur la majeure partie d'entre elles qu'a porté le reclassement imaginé par Christian Schefer. Cependant quelques séries, parce que reliées, sont restées dans leur intégrité.

Correspondance générale, enregistrement au départ.

Il s'agit de la correspondance émanant des divers bureaux chargés au sein du ministère de la Marine tout d'abord, du secrétariat puis du ministère des Colonies, ultérieurement de s'occuper des Colonies.

La généalogie de ces bureaux, fort compliquée, est donnée dans le Guide des Sources de l'histoire de l'Afrique au sud du Sahara dans les Archives (p. 136 et sq.) Initialement on distingue le bureau d'administration, le bureau des finances et approvisionnements, le bureau du personnel. Ils changeront de titres, se subdiviseront ou se réuniront. L'enregistrement systématique cesse vers 1858 sauf en ce qui concerne le bureau des affaires militaires, soldes et pensions, pour lequel il existe des volumes d'enregistrement entre 1882 et 1920. Toutefois les Antilles n'y semblent que peu ou pas représentées.

Correspondance générale, enregistrement à l'arrivée.

Quelques volumes d'enregistrement à l'arrivée, sous le nom de Courrier rouge, existent pour les années 1913 et 1917-1920.

Télégrammes.

Cette importante série se compose de registres classés chronologiquement sur lesquels ont été transcrits, depuis 1899, le texte des télégrammes expédiés et reçus par le Cabinet et par différents bureaux de l'administration centrale.

Elle est donc subdivisée en deux sous-séries : Télégrammes, cabinet du ministre et Télégrammes, administration centrale.

Les télégrammes reçus par le Cabinet du ministre sont à leur tour subdivisés en *télégramme à l'arrivée* reliés en rouge et *télégrammes au départ* reliés en vert.

A l'intérieur de chacune de ces séquences, les télégrammes sont, suivant leur origine ou leur destination, enregistrés dans des volumes distincts, affectés à des aires géographiques précises.

La collection des télégrammes reçus par l'Administration centrale présente de graves lacunes.

Généralités.

Cette série, artificielle, est constituée par une série de dossiers concernant les affaires générales, envisagées d'un point de vue spécifiquement métropolitain : justice, finances, régime douanier, personnel, émigration, etc... Ils ont fait l'objet d'un inventaire méthodique sur fiches dont les rubriques les plus intéressantes, en ce qui nous concerne sont : esclavage, abolition de l'esclavage, traite des Noirs, peuplement, travail, etc... C'est dans cette série qu'on trouvera les travaux et les textes ayant préparé l'abolition de l'esclavage, les documents sur l'émigration africaine, hindoue, etc... Ils y sont particulièrement importants et abondants.

Missions.

Cette série est particulièrement importante en ce qui concerne l'Afrique. Y sont classées les archives issues des bureaux ayant eu dans leurs attributions l'étude de la marche des missions françaises et étrangères. On peut toutefois y trouver des renseignements sur les missions exécutées aux Antilles au ^{xx}e siècle par des fonctionnaires et des civils.

Séries géographiques.

Elles sont issues du classement imaginé par C. Schefer. Si celui-ci avait pu répartir, grosso modo, les dossiers d'archives existant au moment de sa mission, entre cinq grands groupes géographiques dont l'Amérique, nous avons vu que le manque de crédit lui interdit de pousser plus loin ses classements en ce qui concerne les colonies de ce groupe.

Le travail fut repris ultérieurement. Très poussé en ce qui concerne la Guyane et la Guadeloupe, il est actuellement en cours en ce qui concerne la Martinique.

(*) Voir page 10 bis.

Les séries méthodiques sont : pour la Guadeloupe :
A. Organisation politique. - B. Relations extérieures. -
C. Missions officielles. - D. Administration générale. -
E. Contentieux. - F. Domaines. - G. Immigration et Population. - H. Missions d'inspection. - I. Personnel. - J. Passages. - K. Finances. - L. Douanes. - M. Agriculture et Pêche. - N. Commerce et Industrie. - O. Justice. - P. Police. - Q. Marines et Ports. - R. Affaires militaires. - S. Travaux publics. - T. Statistiques. - U. Transports. - V. Navigation. - W. Postes et Télégraphes. - X. Instruction publique. - Y. Assistance publique et Hygiène. - Z. Informations.

Pour la Guyane : A. Affaires politiques. - B. Affaires administratives. - C. Missions d'inspection. - D. Relations extérieures. - E. Missions d'exploration et Mémoires généraux. - F. Immigration et colonisation. - G. Agriculture, Mines, Commerce. - M. Travaux publics. - N. Postes. - O. Navigation. - P. Affaires militaires et police. - Q. Santé publique. - R. Enseignement et Cultes. - S. Presse.

Le classement des fiches concernant la Martinique n'est pas encore arrêté.

Un certain nombre de volumes qui auraient dû, matériellement, être classés avec les fonds concernant la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, en furent distraits au début du XX^e siècle, pour des raisons purement matérielles. Il s'agit généralement de la correspondance enregistrée en provenance de ces territoires, de matricules de personnel, de bulletins de commerce ou d'agriculture ainsi que des procès-verbaux des différents conseils. Il en existe un répertoire numérique.

Affaires politiques

Les séries géographiques sont loin de comprendre tous les dossiers antérieurs à 1920, soit que ceux-ci soient postérieurs par leur date à la fin de la mission de classement, soit qu'ils soient restés dans les bureaux où ils étaient utiles à l'expédition des affaires. Ces dossiers ont été repris dans la série *Affaires politiques*. Il existe un fichier de ces documents pour la période antérieure à 1920. Les fiches y sont classées par colonies et à l'intérieur de chaque colonie, méthodiquement.

Concessions.

Une série de documents concernant la politique française

en matière de concessions coloniales, instructions ministérielles, demandes de concessions, conventions passées avec les Compagnies, bien que tirant leur source des bureaux des Affaires politiques, ont fait l'objet d'un inventaire séparé.

Affaires économiques.

La direction des Affaires économiques a été créée en 1920. Antérieurement à cette date, les documents concernant l'économie se trouvent normalement dans les séries géographiques. Toutefois un certain nombre de documents restés dans les bureaux ont été versés ultérieurement avec ceux de la direction des Affaires économiques. Il n'existe pas d'inventaire de ceux-ci mais les bordereaux de versement permettent de les identifier. A côté d'une série générale dont la cotation est continue, il existe plusieurs petites sous-séries émanées de commissions ou de bureaux spécialisés :

Crédit foncier colonial, banques coloniales, préparation de la Défense nationale.

Personnel.

On trouve quelques dossiers de principe dans la série Généralités mais ils sont rares. Au contraire, l'ensemble des dossiers concernant le personnel civil de toute catégorie ayant servi outre-mer a été conservé. Ces dossiers sont répartis entre les séries EE et EE². Seuls ceux concernant les fonctionnaires morts depuis plus de cinquante ans sont communicables.

Travaux publics.

Certains dossiers issus de la direction des Travaux publics ont été classés dans les diverses séries géographiques où ils figurent sous la rubrique Travaux publics ou Travaux et Communications. Cependant la majorité des documents pour la période qui nous intéresse est classée dans le fonds « Travaux publics », récemment inventorié.

Inspection des Colonies.

De nombreux dossiers émanés de l'Inspection des Colonies se trouvent déjà dans les fonds géographiques sous la rubrique : « Missions d'inspection ».

Il s'agit des rapports rédigés par les inspecteurs des Colonies et communiqués aux bureaux compétents. Il existe une

série complète de ces rapports, conservée actuellement par l'Inspection des Affaires d'Outre-Mer. La consultation en est possible sous de sévères conditions.

Agence des Colonies.

Les archives classées sous cette rubrique sont issues de divers organismes qui se sont succédé et dont le but était de mettre à la disposition du public des renseignements d'ordre économique. Il s'agit généralement de dossiers à caractère documentaire ou statistique.

Ecole coloniale.

Sont conservés dans ce fonds des registres matricules, les registres et délibérations du Conseil de perfectionnement et de la Commission des Etudes, les dossiers de certains élèves et les archives personnelles d'un ancien directeur de l'école, P. Dislère.

Conseil supérieur des Colonies.

Cet organisme, créé en 1883 et réorganisé en 1920 devait donner son avis sur les projets législatifs et les questions touchant le domaine colonial. Il existe un inventaire du fonds.

Administration pénitentiaire.

Ce petit fonds dont il existe un inventaire semble avoir été dissocié, sans raison apparente, de la série Colonies H administration pénitentiaire, déposée au Palais Soubisse.

B - ARCHIVES POSTERIEURES A 1920 ET ANTERIEURES A 1940

Un certain nombre de séries, énumérées plus haut, se poursuivent sans coupure apparente au-delà de 1920.

C'est le cas notamment pour les *Lois, décrets, règlements, les Télégrammes, le Personnel, les Travaux publics, l'Inspection des Colonies, l'Agence, l'Ecole coloniale, le Conseil supérieur des Colonies.*

Cependant, l'administration centrale du ministère des Colonies, qui deviendra ministère de la France d'Outre-Mer est profondément remaniée par la loi du 31 juillet 1920. De grandes directions sont créées : Affaires politiques, Affaires économiques, Travaux publics, Personnel, Contrôle et Comptabilité. Le principe du respect des fonds a généralement

été appliqué aux versements effectués par les nouvelles directions et de grandes séries furent constituées :

Affaires politiques

En partie inventoriée et pour laquelle existent des bordereaux de versement très détaillés. Les cartons concernant Guadeloupe, Guyane et Martinique ont été soit insérés dans le classement géographique, soit relevés.

Affaires économiques.

Cette série est en début de classement. Toutefois il en existe des bordereaux de versements très détaillés permettant la recherche.

Travaux publics.

Ce fonds vient d'être inventorié.

Service de liaisons avec les originaires des Territoires d'Outre-Mer.

Ce fonds contient d'une part un certain nombre de dossiers concernant soit des individus, soit des mouvements politiques ou autres, d'autre part une collection de journaux concernant entre autres la négritude.

**

Nous allons maintenant examiner plus à fond, les trois fonds dont il a été question plus haut : Dépôt des papiers publics, Dépôt des fortifications, Atlas Moreau de Saint-Mery.

C - LE DEPOT DES PAPIERS PUBLICS DES COLONIES :

Il tire ses origines d'un édit royal de juin 1776, pris dans un double dessein : du point de vue de l'administration métropolitaine, de permettre aux familles d'établir plus rapidement l'existence ou la mort de ceux de leurs membres qui s'étaient expatriés, de constater leur état, celui de leur fortune, de conserver ou de défendre leurs droits, de régler plus facilement les successions, d'attaquer les jugements rendus outre-mer ; du point de vue de l'administration locale d'assurer la conservation de ces titres exposés aux rigueurs du climat et à d'éventuels revers militaires.

En vertu de cet édit devaient être déposés, à Versailles primitivement, puis à Paris, un relevé des enregistrements de lois et des expéditions des règlements faits par les gouverneurs généraux, intendants et conseils supérieurs, les dou-

bles des registres d'état civil de la population libre, des greffes des tribunaux, des minutes notariales, des rôles d'embarquement et de débarquement, pour ou en provenance des Colonies (cette dernière série est conservée aux Archives nationales sous la cote F5 B). L'édit avait un caractère rétroactif qui fut différemment appliqué selon les territoires.

Ultérieurement sont venus s'ajouter au Dépôt les doubles des registres de transcription et d'inscription d'hypothèques. Enfin ont été classés dans ce même fonds des recensements, des archives administratives en provenance de colonies perdues, de Saint-Domingue entre autres.

Nous examinerons successivement les différentes composantes du Dépôt : état civil, greffes, notariat, hypothèques et certains documents qui y ont été rattachés, parfois abusivement.

Les collections de *registres d'état civil* dont les terminus a quo et ad quem varient selon les paroisses sont généralement complètes à partir de 1763 (sauf pour la partie nord de Saint-Domingue et les territoires perdus). Elles s'accroissent encore régulièrement pour les centres d'état civil des départements d'Outre-Mer.

Les collections de *minutes notariales* commencent le plus souvent en 1776 pour s'arrêter en 1911 ou 1912. Une partie des minutes notariales de Saint-Domingue sont plus anciennes parce que rapatriées lors des événements de 1791. Il en est de même pour les minutes du notariat de Louisbourg et Plaisance et pour certaines épaves du Québec.

D'une égale richesse pour l'histoire économique et sociale mais actuellement moins exploitée est la série des Greffes. Elle commence en 1776 (exception faite pour certains tribunaux de Saint-Domingue dont les archives furent rapatriées).

Registres de l'état civil, recensements et documents divers.

Il existe un relevé précis des registres de l'état-civil, donnant les terminus a quo et les lacunes antérieures à 1830. A partir de cette date les collections sont généralement complètes, sauf en ce qui concerne les communes touchées par la catastrophe de la Montagne Pelée en 1902. (Inv. S.O.M. n° 21).

D'une façon générale, la section Outre-Mer conserve les registres paroissiaux ou d'état civil :

— de la partie française de l'île de Saint-Domingue

- de la capitale de la partie espagnole de cette même île (Santo Domingo, 1801-1809)
- de la Guadeloupe et dépendances
- de la Guyane
- de la Martinique
- de Sainte-Lucie.

On peut rapprocher des registres un certain nombre de cartons contenant des pièces d'état civil déposées par des habitants de Saint-Domingue. Ces documents sont d'un intérêt essentiel pour l'histoire du peuplement et la démographie. Compte tenu de la vétusté des registres et des règlements en vigueur, seules sont communiquées les tables décennales de ces registres antérieures à 1875. Il est possible d'obtenir, sous certaines conditions, des extraits ou des copies des actes d'état civil.

Un certain nombre de *recensements partiels* ou *globaux*, datant la plupart de l'ancien régime et certains antérieurs à 1670 ont été classés à la suite du Dépôt des papiers publics bien qu'ils n'en fassent pas constitutivement partie. L'inventaire des Archives coloniales antérieures à 1789 par Guet donne la liste des volumes et cartons de la série G¹ les contenant. Il existe d'autre part, pour la majorité de ces cotes, des inventaires beaucoup plus précis dont on trouvera la liste à la section Outre-Mer. On peut grosso modo distinguer *trois types* dans les recensements concernant les Antilles.

De 1664 à 1670, il s'agit généralement de recensements par compagnies. Ils donnent le nom et l'âge des maîtres de case, de leurs épouses, de leurs enfants, de leurs nègres et négresses, négrillons et négrittes, parfois mais plus rarement le lieu d'origine de la famille en France. Tels sont les recensements conservés pour la Guadeloupe dans G¹ 469, pour Marie-Galante dans G¹ 498, pour la Martinique, dans G¹ 470, en partie .

Pour la période 1670-1672, existent pour Saint-Christophe, la Guadeloupe et dépendances, la Martinique (partiellement) trois magnifiques recensements.

Celui de la Guadeloupe, G¹ 468 (exécuté en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du roi daté de Chambord, 12 octobre 1670) et celui de Saint-Christophe, G¹ 471 (exécuté en vertu du même arrêt) comprennent deux parties, d'une part un dénombrement général des terres, de l'autre un dénombrement des hommes, femmes, serviteurs, etc... Celui de la

Martinique G¹ 470 comprend seulement la première partie. Les rubriques de celles-ci sont les suivantes : propriétaires des terres, quantités, tenant, aboutissant, bâtiments, terres, en canes, en pétun, en vivres, en indigo, gingembre et coton, savanes, terres à défricher, revenus des terres, terres non concédées, aptitude du sol (pour la Guadeloupe).

Les rubriques de la seconde partie sont les suivantes : maîtres de cases, habitants bourgeois et marchands ; maîtres de cases artisans ; veuves maîtresses de cases ; femmes mariées ; garçons, filles, serviteurs artisans, serviteurs blancs, servantes, nègres, négresses, négrillons, et négrittes, mulâtres ; sauvages, métis, tapouis, religieux, armes et poudres, chevaux, cavalles, bœufs, vaches, veaux, mules, mulets et bourriques (également pour la Guadeloupe).

Postérieurement à cette date existent pour la Guadeloupe (G¹ 469-497), la Martinique (G¹ 470 bis, 499), Sainte-Lucie (G¹ 506), Saint-Martin, Marie-Galante, la Grenade, Sainte-Croix, la Dominique, Saint-Barthélémy, Saint-Christophe (G¹ 472) Saint-Vincent (G¹ 478), outre quelques recensements nominatifs, généralement antérieures à 1680, des recensements récapitulatifs par compagnie. Ils donnent, sous forme chiffrée, de très nombreux renseignements : nombre des officiers de milices, hommes portant armes, garçons portant armes, garçons au-dessous de 12, femmes, veuves, filles à marier, filles au-dessous de 12 ans, hommes infirmes et surâgés, mulâtres et mulâtresses, nègres et négresses esclaves payant droit, enfant des précédents, mulâtres et mulâtresses, nègres et négresses esclaves infirmes et surâgés. Total des âmes, nègres marrons, équins, mulets, bovins, ovins, caprins, porcins, fusils, pistolets, épées, sabres, baïonnettes, poudre, balles, gargousses, sucreries, moulins à bœufs, à vent, indigoteries, pieds de café, tabac, coton, bananiers, carrés de terres en patates, ignames, malanga, en mil ou mahis, en riz, fosses à manioc nécessaires, fosses à manioc existantes. (G¹ 497, n° 30, année 1743, récapitulation générale des dénombrements faits dans chaque quartier de l'isle Grande Terre de la Guadeloupe).

A partir de ces derniers recensements sont parfois établis de pièces récapitulatives : état de la population des Colonies françaises orientales et occidentales d'après les états de 1788 (G¹ 499, postérieur à 1788).

Enfin, il existe pour la Guadeloupe, sous les cotes G¹ 500,

501, 502 et G¹ 503-504 deux états nominatifs des citoyens de tout âge et de tout sexe existant dans les communes de la Guadeloupe, d'une part en l'an V (1796-1797), d'autre part en l'an VI (1797-1798). Pour chaque commune, relevé des habitants du bourg, des habitations nationales (éventuellement caféières, sucreries, cotonnières, vivrières), des habitations particulières (éventuellement caféières, sucrières, cotonnières, vivrières), indication des âges (au-dessus de 21, de 14 à 21, au-dessous de 14 ans), des sexes, des couleurs (blancs, rouges, noirs). Tableaux récapitulatifs par profession.

Ces deux recensements dont il existe un microfilm aux archives départementales de Basse-Terre sont du plus haut intérêt et pourraient donner lieu à des dépouillements systématiques, commune par commune.

Là ne s'arrête pas la richesse des cartons intitulés « Recensements ». En effet y ont été classés, peu ou prou, tout ce qui pouvait donner des renseignements nominatifs sur la population : règlement d'occupation des sols, 28 juin 1776, Arnould de Vaucresson, intendant aux îles françaises et terre ferme de l'Amérique. Règlement concernant l'occupation du sol par divers particuliers au quartier de Sainte-Marie, selon le rapport de M. Timothée Petit, géographe et arpenteur général pour le Roi, 7 pages (correspondant à D.F.C., Martinique, n° 116). G¹ 499. Liste d'officiers, d'émigrés, de juifs, de protestants, de débiteurs du roi, procès-verbaux de conseil de guerre, de procès, etc... 1687, 24 mai, Saint-Christophe. Extrait du nombre des hugenots qui sont partis de cette isle, quartier de la Pointe de Sable Anse Louvet et Cabes terre (25 avril 1685-5 mai 1687), G¹ 498.

Saint-Pierre 12 mars 1745, Caylus et Ranché, état des privilégiés qui jouissent de l'exemption du droit de capitation dans l'étendue des isles du Vent au 1^{er} janvier 1745. G¹ 498.

Greffes.

L'obligation de déposer en France les doubles minutes des greffes des conseils et des tribunaux remonte au même édit de juin 1776. Bien que celui-ci ait eu un caractère rétroactif, on peut cependant affirmer que la présence dans le dépôt de certains dossiers des greffes de Saint-Domingue est due au rapatriement des fonds lors de l'abandon de ce territoire.

Les papiers de greffe sont extrêmement variés. On y

trouve des dossiers de procédure civile et criminelle (requêtes, enquêtes, interrogatoires, saisies après acquisition, ventes aux enchères, assignations, plunitifs et registres au net d'audience et d'arrêts, sentences, arbitrages). On peut également y trouver des titres de propriété, des inventaires ou partages après décès, des comptes de tutelles.

Les greffes portent l'ancienne cote Colonies G². Il existe des séries continues ou discontinues pour divers territoires. Celles intéressant notre sujet sont les suivantes :

- Guadeloupe, Conseil supérieur, G² 1 à 4
Sénéchaussée de Basse-Terre, 1777-1780, G² 5
Sénéchaussée de Basse-Terre, 1781 et sq. G² 6 et sq.
Sénéchaussée de Pointe-à-Pitre, 1776-1780, G² 9
Sénéchaussée de Pointe-à-Pitre, 1781 et sq. G² 10 et sq.
Sénéchaussée du Moule, 1776-1780, G² 12
Sénéchaussée du Moule, 1781 et sq., G² 13 et sq.
- Martinique, Conseil supérieur, 1788-1803, G² 22
Sénéchaussée du Fort-Royal, 1788-1799, G² 23
Sénéchaussée de Saint-Pierre, 1777-1787, G² 24 et sq.
- Guyane. Conseil supérieur, 1703-1778, G² 14.

Il existe également à la section Outre-Mer, pour la Guyane, toute une série de registres judiciaires anciens, rapatriés pour cause de vétusté.

— Saint-Domingue. Petit Goave, Port-au-Prince, Cap, Fort Dauphin, Saint-Louis, Les Cayes, Jacmel, XVIII^e siècle, G² 41 et sq.

Le fonds intitulé « Greffes de Saint-Domingue » résulte en partie de l'application de l'édit de 1776, en partie du rapatriement des archives, notamment celles des greffes de Jacmel, Fort Dauphin, Santo Domingo. On y distingue à première vue des dossiers d'affaires (il s'agit généralement de successions ou de procès) classés par ordre alphabétique mais également d'enregistrement, d'insinuation, de sentences de jugements ordinaires, extraordinaires.

On peut rattacher à cette sous-série des greffes, toute une série de documents rapatriés par un fonctionnaire des Domaines à Saint-Domingue, M. Vendryes : Greffes généraux, Domaines-administration anglaise, abornements. Il en existe une étude parue dans la *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, tome XLIV (1957), n° 155, sous le titre « Archives du ministère de la France d'Outre-Mer, Saint-Domingue, Aborne-

ments, recensements des biens domaniaux et urbains », par M.A. Menier.

Notariat.

Egalement issu dans sa généralité de l'édit de 1776 mais aussi des rapatriements lors des cessions de territoires, d'une très grande valeur pour l'histoire économique et sociale, le fonds du notariat rassemble d'une part les contrats de mariage, donations entre vifs, testaments, inventaires après décès, jalons de la vie privée, mais aussi les contrats de vente, chartes parties, obligation, associations, baux, cautionnements et quittances, saisies, affrètements, témoins de relations économiques.

L'envoi des minutes par les notaires s'accompagnait souvent de listes « des minutes déposées » donnant une brève analyse de celles-ci qui en facilite le dépouillement. D'autre part, un important travail de répertoire a été effectué au XIX^e siècle dans le notariat de Saint-Domingue en vue de l'attribution d'une indemnité aux personnes pouvant faire preuve de leur qualité de propriétaire dans ce territoire.

— Guadeloupe.

Un registre de 1767. Les minutes débutent en 1777 et se poursuivent jusqu'en 1910-1911. Elles sont classées par ordre alphabétique de notaires.

G³ 1 et sq., Barbier (1789-1790) et autres.

— Guyane

Un acte de 1742, les minutes débutent régulièrement en 1776 et se poursuivent jusqu'en 1910-1911. Elles sont classées par ordre alphabétique de notaires.

G³ 277 et sq., Albert (1779-1780) et autres.

— Marie-Galante

Les minutes débutent en 1777 et se poursuivent jusqu'en 1910-1911. Elles sont classées par ordre alphabétique de notaires.

G³ 242, Bonifay (1787-1788) et autres.

— Martinique

Les minutes débutent en 1776 et se poursuivent jusqu'en 1910-1911. Elles sont classées par ordre alphabétique de notaires.

G³ 297 et sq., Astore (1776-1777) et autres.

— Saint-Domingue

Il existe d'assez beaux fonds antérieurs à 1776, notamment pour de nombreux notaires de Jacmel, Saint-Louis, dont on sait avec certitude qu'il s'agit de fonds rapatriés. L'acte notarié le plus ancien concernant Saint-Domingue est un acte passé en 1701 devant Cousseau, notaire aux Cayes de l'île à Vaches, les plus récents sont de Santo Domingo, des années 1808-1809. Le classement suit l'ordre alphabétique des notaires.

G³ 869 et sq., Agogne (1747) et autres.

Il existe en outre trois cartons de pièces déposées (minutes d'actes notariés) par des habitants de Saint-Domingue.

Il en existe un inventaire.

— Sainte-Lucie

Les minutes débutent en 1777. Elles sont classées par ordre alphabétique de notaires.

G³ 461, Boze (1787-1788) et autres.

— Saint-Martin

Les minutes débutent en 1778 et se poursuivent jusqu'en 1910-1911. Elles sont classées par ordre alphabétique de notaires.

G³ 273, Grisèle (1778-1782) et autres.

Il faut rapprocher du notariat douze registres reliés, cotés G⁵ 34 bis à 45 et contenant des actes notariés de dates diverses, des déclarations et des dépôts effectués par des habitants de Saint-Domingue ayant fui le territoire, devant divers consuls.

G⁵ 34 bis. Pièces de principe, correspondance avec les consulats (1824 et sq.).

G⁵ 35. Consulat de France à Baltimore (1742-1818).

G⁵ 36-39. Consulat de France à Charleston (1730-1826).

G⁵ 40. Consulat de France à New York (An II - an VII).

G⁵ 40-41. Consulat de France à Norfolk (1752-1821).

G⁵ 41. Consulat de France à la Nouvelle Orléans (An XII-1821)

G⁵ 42-45. Consulat de France à Philadelphie (1789-1811).

Les volumes G⁵ 31 à 34, à peu près identiques par leur contenu, sont légèrement différents par leur origine. Il s'agit

d'une part des archives de l'agent des prises de la Guadeloupe à Sant'Iago de Cuba, remises sur ordre au consulat général de France à la Nouvelle Orléans, après le 26 mars 1814. Cet agent dont le rôle initial était d'encourager la course par la répression des abus et l'exécution des lois, et de conserver les droits du gouvernement français, des armateurs et des équipages, s'était vu reconnaître le droit de recevoir des déclarations de mariages, naissances et décès. D'autre part le volume G⁵ 34 contient les archives du délégué particulier du gouvernement de Saint-Domingue à Barracoa, ultérieurement déposées au dépôt des papiers publics.

Outre les contrats de mariages, déclarations de décès, affranchissements d'esclaves ou ventes diverses, on trouve dans ce fonds de très nombreux actes concernant des corsaires.

G⁵ 31. Pièces diverses concernant l'agent des prises de la Guadeloupe à Sant'Iago 28 thermidor an XIII-26 mars 1814.

G⁵ 33. Registres divers émanés de l'agence de la Guadeloupe à Sant'Iago de Cuba. 7 janvier 1806-29 décembre 1809.

G⁵ 33. Regifistres divers émanés de l'agence de la Guadeloupe à Sant'Iago. Pluviose an XII-1809.

G⁵ 34. Papiers divers provenant des délégués particuliers du gouvernement de Saint-Domingue à Barracoa. 1806-1806.

Hypothèques.

L'ordonnance royale du 14 juin 1829 et celles du 22 novembre 1829 qui organisèrent les hypothèques à la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, a fait aux conservateurs l'obligation de remettre, dans le premier mois de chaque année, au directeur de l'Intérieur, pour être envoyés au dépôt des chartes coloniales.

1^o - Un registre contenant l'*indication sommaire des inscriptions de créances hypothécaires* et énonçant, pour chaque inscription, le numéro et la date, les nom, prénoms, profession et domicile du créancier et de l'individu grevé, la date et la nature du titre, le montant et la nature de la créance et l'époque de l'exigibilité ; la *transcription des actes de mutation*, contenant l'analyse des actes authentiques et la copie littérale des actes sous-seing privé.

3° - Un registre indiquant les *radiations d'inscriptions* faites dans l'année, rappelant le numéro et le volume, et énonçant la somme pour laquelle la main levée est donnée, le nom du débiteur et la désignation de l'immeuble dégrévé.

Un décret du 21 avril 1912 a mis fin à l'établissement de ces doubles minutes et à leur envoi en France. Elles présentent une remarquable source d'histoire économique et sociale.

Le fonds dit de l'*Indemnité de Saint-Domingue*. L'attribution d'une indemnité journalière aux rapatriés, puis d'une indemnité définitive en 1828 et années suivantes aux anciens propriétaires, en exigeant des ayants-droit de nombreux certificats de résidence, de non émigration ou des pièces probatoires a donné naissance aux dossiers dits « de l'indemnité », classés alphabétiquement et qui contiennent de nombreux certificats (domicile, non émigration, lettres autographes donnant des détails intéressant sur les conditions dans lesquelles les intéressés quittèrent Saint-Domingue), demandes d'actes d'état civil ou notariés. Ces dossiers servent souvent de fil d'Ariane dans les recherches généalogiques.

D - LE DEPOT DES FORTIFICATIONS DES COLONIES

Le titre restrictif de cet ensemble des cartes, plans et mémoires concernant les possessions françaises et étrangères Outre-Mer, ne doit pas abuser le chercheur.

L'ensemble de ces documents destinés à fournir au service journalier du ministère de la Marine et des Colonies des renseignements et des éclaircissements que le trop grand éloignement des lieux rendait impossible, fut réuni à Versailles sous le titre de dépôt des cartes et plans des Colonies en 1778. Son origine était double : une partie des fonds provenait d'un démembrement du dépôt des cartes et plans de la Marine, l'autre des dépôts des fortifications locaux. Les cartes et mémoires les plus anciens sont de la fin du XVII^e siècle. Cependant un arrêté des consuls du XV nivose an VIII changera le titre du dépôt qui deviendra « Dépôt des fortifications des Colonies ». D'aspect initialement encyclopédique comme nous le verrons, son caractère militaire s'accroît. Les pièces s'y multiplient mais sauf pour l'histoire du Génie et du Domaine militaire perdent dès lors de leur intérêt.

Un moment transféré dans les locaux de l'artillerie de

Marine, entre 1880 et 1910 approximativement, l'ensemble fut transféré aux Archives coloniales et suivi le sort de celles-ci. Il est donc conservé par la section Outre-Mer des Archives nationales.

Il existe d'anciens inventaires permettant de reconstituer le classement du dépôt à diverses époques. Cependant le classement actuel date du début du XIX^e siècle. Les archivistes du XX^e l'ont respecté, se contentant de mettre en portefeuilles à plat et par format, les cartes jadis encartonnées (une lettre A, B ou C précise le format, les mémoires conservant leur cote).

Les documents sont répartis géographiquement, à l'exception de deux séries intitulées « Lois, décrets, règlements », et « Instructions et modèles ».

L'historien des Antilles se trouve plus spécialement concerné par les séries : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Domingue, Antilles étrangères et places du continent américain, Mémoires généraux, Antilles.

Guadeloupe

Cette subdivision comprend également, avec une cotation distincte, de nombreux documents concernant les Saintes, Marie-Galante, Saint-Martin et la Désirade.

Guadeloupe, n° 1 à 4198 (1665-1898). Seuls les 468 premiers numéros sont antérieurs à 1815.

Les Saintes, n° 1 à 35 (1698-1865). Seuls les onze premiers numéros sont antérieurs à 1815.

Saint-Martin, n° 1 à 20 (1717-1847). Seuls les seize premiers numéros sont antérieurs à 1815.

La Désirade, n^{os} 1 et 2 (1797).

Guyane

N° 1 à 1797 (1669-1880). Seuls les 560 premiers numéros sont antérieurs à 1815.

Martinique

N° 1 à 5094 (1660-1881). Seuls les 503 premiers numéros sont antérieurs à 1815.

Saint-Domingue

N° 1 à 928 (1636-1825). Le fonds est divisé en Mémoires généraux et cartes générales : Baie de Mancenille ; rivière du Massacre, baie et fort Dauphin ou Bayaha, îles des Sept

frères, bourg et quartier de Limonade, la petite Anse, la ville du Cap et ses environs, bourg du haut du Cap, Anse à Viviaud, Port français, baie et bourg de l'Acul et Morne Rouge, quartier du Borgne et Anse à Soleure, ville et Port de Paix, petit et grand port à l'Ecu, Anse de Jean Rabel, ville et môle Saint-Nicolas, eaux de Boignes, la Grande rivière, ville des Gonaïves et environs, rivières et plaine de l'Artibonite et Morne de la Tranquillité, ville de Saint-Marc, plaine et bourg du Mirabalais, ville du Port au Prince, île de la Gonave, le grand cul-de-sac, ville de Léogane, ville du Petit Goave, baie de l'Acul du petit Goave, pointe Bourgogne, Miragoane, Petit trou de Nippes, baie des Baradères et des Cayemites, Trou et Bourg Jérémie, Grand'Anse, cap Dame-Marie, baie et îlet à Pierre Joseph, baie du Cap Tiburon, ville des Cayes, bourg de Torbec, baie de Cavaillon, baie des Flamands, baie de Mesle, baies de Saint-Georges et d'Acquin, Ile à Vaches, ville, port et fort de Saint-Louis, baie et environ de Jacmel, plans relatifs à la guerre de campagne indiquant l'emplacement des divers camps. Partie espagnole, ville de Santo Domingo, ville de Sant'Yago, port de Plate, canal de la Mone.

Antilles étrangères et places du continent de l'Amérique méridionale.

Antigue, n° 1 à 6, 1766, 0 dessin, 6 mémoires.

La Barbade, n° 7 à 17, 1719-1781, 3 dessins, 10 mémoires.

Saint-Barthélémy, n° 18 à 22, 1766-1786, 2 dessins, 3 mémoires.

Bequia, n° 23, s.l.n.d., 1 dessin, 0 mémoire.

Caillau, n° 24, s.l.n.d., 1 dessin, 0 mémoire.

Carthagène, n°s 25-75, 1701-1741, 41 dessins, 10 mémoires.

Saint-Christophe, n°s 76-99, 1673-1785, 4 dessins, 19 mémoires.

Cuba, n°s 100-114, 1766-1843, 12 dessins, 6 mémoires.

Curaçao, n°s 115-120, 1707-1806, 1 dessin, 6 mémoires.

La Dominique, n°s 121-156, 1730-1804, 3 dessins, 33 mémoires.

Saint-Eustache, n°s 157-160, 1766-1781, 1 dessin, 3 mémoires.

Ile Gabrielle et Colonie du Saint-Sacrement, n°s 161-162, 1736-1737, 0 dessin, 2 mémoires.

Demerari, Essequibo, Berbice, n°s 163-193, 1781-1794, 8 dessins, 3 mémoires.

La Grenade, n° 194-278, 1667-1786, 49 dessins, 37 mémoires.

La Jamaïque, n° 279-338, 1758-1787, 5 dessins, 55 mémoires.

Sainte-Lucie, n° 339-498, 1713-1795, 36 dessins, 132 mémoires.

La Marguerite, n° 499, s.l.n.d., 0 dessin, 1 mémoire.

Montserrat n° 500-506, 1766-1782, 2 dessins, 4 mémoires.

Iles Malouines, N° 507-531, 1763-1766, 9 dessins, 15 mémoires.

Ile de la Negade, n° 532, 1748, 0 dessin, 1 mémoire.

Ile de Nieve, n° 533, s.l.n.d., 0 dessin 1 mémoire.

Porto-Bello et île de Rostan, n° 534-535, 1739, 0 dessin, 2 mémoires.

Ile de Porto-Rico, n° 536, s.l.n.d., 0 dessin, 1 mémoire.

Ile de la Providence, n° 537-538, 1765, 0 dessin, 2 mémoires.

Ile de la Trinité, n° 539-541, 1680-1783, 0 dessin, 3 mémoires.

Iles Turques, n° 542-543, 1778-1782, 0 dessin, 2 mémoires.

Ils de Tabago, n° 544-637, 33 dessins, 61 mémoires.

Ile de Saint-Vincent, n° 638-693, 1779-1785, 7 dessins, 51 mémoires.

Iles Vierges, n° 694-695, s.l.n.d., 0 dessin, 2 mémoires.

Ville de la Vera Crux et fort Saint-Jean d'Uloa, n° 696-715, 1690-1823, 13 dessins, 7 mémoires.

Mémoires généraux, Antilles

Ce fonds est divisé en Mémoires militaires sur la défense et la conservation des colonies françaises et renseignements sur les colonies étrangères de ces contrées, n° 1 à 211, 1666-1884.

Mémoires sur l'administration et la législation des Colonies, n° 212-258, 1712-1801.

Mémoires sur le commerce, la population et la statistique de ces mêmes colonies, n° 259-326. 1726-1822.

Mémoires sur le rétablissement de la Marine française n° 327-366, 1716-1816.

Quelques remarques à la suite de ces énumérations. Dans chacune de ces séries, de très nombreux documents ne sont pas datés et peuvent donc être antérieurs ou postérieurs aux dates données ici. D'autre part le Dépôt est formé

d'originaux mais aussi de copies qu'on peut retrouver en d'autres fonds. L'avantage du dépôt est de regrouper sous un thème ces documents. Enfin toute recherche dans les fonds du Dépôt des Fortifications doit être complétée par des recherches parallèles à la Bibliothèque nationale, Département des cartes et plans, qui conserve les plans de l'ancien Dépôt des cartes et plans de la Marine, au Dépôt des Archives du Génie, Vieux fort, à Vincennes, enfin dans les séries N et NN des Archives nationales. Un catalogue collectif de ces différents dépôts serait éminemment souhaitable.

Les fonds du *Dépôt des Fortifications des Colonies* présentent un double aspect.

Ils sont riches, très variés mais résultent d'une sélection jusqu'en 1815.

Ils sont plus systématiques mais présentent un caractère strictement militaire à partir de cette date.

Compte tenu de ces réserves, on est susceptible de trouver dans le D.F.C. :

- des éléments de triangulation :
ex. Guyane, 228^A, Dessingy, 1777, triangulation de l'île de Cayenne.
- des éléments de topographie :
ex. Guyane, 211^A, Dessigny, 1774, reconnaissance d'une partie de la Côte depuis le cap Nord jusqu'à la rivière de Counany.
- des éléments d'hydrographie :
ex. Antilles étrangères, n° 532, Nielly, pilote, renseignements sur l'île de la Négade et sur son atterrage. 1748.
- des cartes générales :
ex. Guadeloupe, 66^B, Blondel de Jouvencourt, 1724, 8 novembre, plan de la Guadeloupe, Grande Terre et des Saintes.
- des cartes partielles :
ex. Antilles étrangères, 17^A, s.l.n.d., Plan de l'île de la Barbade. 584, Crublier, 1785, carte des environs de Scarborough, île de Tabago.
- des tracés de route ou de chemins :
- Saint-Domingue, 908, 1764, La Merveillère, Itinéraire de la route de Saint-Domingue (Santo-Domingo)

au Cap français depuis cette ville jusqu'à la limite à Saint-Raphaël par Azua et Saint-Jouan.

- des tracés de rivière :
ex. Guyane, 111^A, plan du cours de la rivière de Sinnamary depuis son embouchure jusqu'au premier saut.
- des plans terriers :
Ex. Guyane, 315^A, Guisan, 1778, carte d'une partie des terrains concédés à la Compagnie de la Guyane.
- des plans de villes, de villages, de camps militaires, de missions :
Ex. Guadeloupe, 259, s.l.n.d., mémoire historique sur l'établissement de la ville de la Pointe-à-Pitre. Guadeloupe, 122, plan du fort Saint-Charles de la Basse-Terre et du bourg Saint-François pendant l'occupation des Anglais.
Martinique, 495^A, Richaud, 1808, plan de l'habitation des héritiers feu Adrien de Coursolas. Guyane, 110^B, Tugny, 1763, plan de la mission de Sinnamary. Saint-Domingue, 882^C, Camps du haut du Cap, Camp de Charrier, camp de Bréda. Antilles étrangères, 707, 1703, plan des villes, port et château de la Vera-Cruz en la Nouvelle Espagne.
- des plans de forts ou de bâtiments administratifs :
Ex. Antilles étrangères, n^{os} 229-230, Malherbe, 1732, plan du Fort Royal de l'île de la Grenade. Idem, 442, Bexon, 1784 projet, estimation des ouvrages les plus pressés à faire aux bâtiments militaires et civils de Sainte-Lucie en 1785.
- des mémoires d'instruction aux gouverneurs, aux commandants de poste, aux officiers de marine, aux voyageurs :
ex. Guyane, 46, 1716. Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur d'Orvilliers, gouverneur de Cayenne. Antilles étrangères, 210, 1716 Mémoire du ministre pour servir d'instructions au sieur de Feuquières, capitaine de vaisseau et gouverneur de la Grenade. Idem, 531, 1766. Mémoire sur les instructions à donner à M. de Bougainville sur la remise qu'il devra faire à l'Espagne des îles Malouines.
- des actes diplomatiques :
Ex. Saint-Domingue, 96, 1776. Le comte d'Ennery et

Don Joseph Solano. 29 février 1776. Traité de police *sub spe rati* des deux souverains pour les colonies françaises et espagnoles de Saint-Domingue relativement aux limites de la partie française et espagnole de Saint-Domingue. Antilles étrangères, 657, d'Estaing, 1779. Capitulation accordée par Mgr le chevalier Du Romain de Trolong à la garnison anglaise de Saint-Vincent. *Idem*, 542, Courrejoles, 1778, 25 septembre. Prise et capitulation des îles Turques, conditions de la capitulation, proclamation adressée aux habitants.

- des projets d'établissement, de défense, d'attaque, des plans de campagne :
ex. Guyane, 168, Baron de Besner, 1768, projet d'instructions pour l'établissement d'une peuplade d'Européens à la Guyane. Antilles étrangères, 175, Kersaint, 21 mars 1782, plan général de défense pour les colonies de Demerari, Essequibo et Barbice relativement aux fortifications. *Idem*, 322, le ministre de la Marine, 1783, liasse contenant 4 lettres adressées à M. de Lafayette relativement à l'expédition de la Jamaïque. *Idem*, 650-653, copie des ordres donnés à MM. de Bouillé, de Simony, Barton, de la Fitte au sujet de l'embarquement des troupes pour l'attaque de Saint-Vincent.
- des récits de siège ou d'événements militaires :
ex. Martinique, 218, 1764, 4 avril. Procès-verbal du conseil de fortifications tenu dans la forteresse du Fort Royal. Guadeloupe, 451, 2 floréal an 3 (21 avril 1795) le général de division Pélardy, récit des événements qui se sont passés à la Guadeloupe depuis le 14 prairial an 2 (2 juin 1794) jusqu'au 21 frimaire an 3 (11 décembre 1794).
- des mémoires sur les places étrangères :
ex. Antilles étrangères, 105, s.l.n.d. description de la ville de la Havanne, de Sainte-Lucie et de la baie d'Hudson. *Idem*, 143, Radier, 1783, mémoire à consulter pour l'attaque de l'île de la Dominique.
- des récits de voyage, des itinéraires :
ex. Guyane, 193, Laborde, médecin, 1771, voyage fait à la rivière de Maroni pour découvrir un petit arbre appelé Qhachi. Antilles étrangères, 231, Malherbes, 1732, état de la tournée faite à l'île de la Grenade par MM. le marquis de Champigny et d'Orgeville.

- des projets de colonisation :
ex. Guyane, 282, s.l.n.d., réflexions sur l'introduction que l'on veut faire des nègres fugitifs des Hollandais dans la Guyane française.
Antilles étrangères, 509, Bougainville, 1763, projet d'un établissement aux îles Malouines, situées à l'est de la côte des Patagons. Autographe.
- des documents concernant l'hydrologie, la géologie, la mise en valeur du sol, les plantes utiles et médicinales :
Ex. Guyane, 243, Denivierre, s.d. dissertation sur la résine animée. 474, Chapel 1789, carte minéralogique d'un voyage fait sur les bords de Sinnamary. 412, Rémy chirurgien, 1785, rapport sur la lèpre de Cayenne.
- des budgets, des états de recette et de dépense, de devis :
ex. Guadeloupe, 30 et 31, Binois, 1709, 12 juillet, plan du fort proposé pour la Guadeloupe avec un mémoire intitulé « Remarques pour accompagner le plan du fort proposé en 1709 ». « Devis estimatif du fort proposé ci-dessus. »
Martinique, 1425, l'ordonnateur, résumé des dépenses faites en 1853 pour le cantonnement des troupes sur divers points de la colonie. Antilles étrangères, 345, sans nom d'auteur, 1754, état estimatif des terres à remuer pour former les parapets de la citadelle projetée à Sainte-Lucie.
- des Mémoires sur le commerce, sur l'esclavage, sur la traite :
ex. Mémoires généraux, Antilles, 273, s.l.n.d., relevé de l'exportation des sirops et taffias pour Saint-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe (1774-1777). 319, s.l.n.d., mémoire sur la quantité de nègres qu'il est nécessaire d'introduire chaque année aux îles de l'Amérique. *Idem*, 322, s.l.n.d., mémoire sur le commerce interlope et la traite des nègres.
- des statistiques :
ex. Mémoires généraux, Antilles. 325, tableau de la population des Antilles françaises en blanc et en noir ainsi que du terme moyen de l'exportation et de l'importation annuelle.

Chacune des séries que nous avons énumérées plus haut : Guadeloupe, Guyane, etc... comporte un inventaire manuscrit établi vers 1880 donnant la description du document, son auteur, sa date, sa cote.

E - LES CARTES DE LA COLLECTION MOREAU DE SAINT-MERY

Ce fonds comprend un ensemble de cartes réunies, semble-t-il, par cet érudit. Quelques-unes, primitivement reliées en atlas factices sous les cotes F³ 288, 289, 290, ont été mises à plat. Il en existe un inventaire dactylographié et un inventaire sur fiches classées géographiquement. Un second fonds, sur Saint-Domingue, paraît n'avoir jamais été relié. Il a fait l'objet d'un inventaire dactylographié.

Les documents contenus dans ces deux petits fonds, sont extrêmement voisins (mémoires exceptés) de ceux conservés dans le Dépôt des Fortifications des Colonies : cartes géographiques, plans de villes, de monuments, etc...

F³ 288 : Antilles françaises et étrangères.

F³ 289 : Amérique du Sud et Saint-Domingue.

F³ 290 : Amérique du Nord, Mascareignes et divers.

Les cartes du second fonds concernant Saint-Domingue ont été classées méthodiquement : cartes d'ensemble, plans de quartier, monuments, etc... la lettre dans ce cas indique non le format mais le sujet.

Telles sont, dépeintes à grands traits, les très riches séries que l'historien des Antilles pourra consulter à la section Outre-Mer.

*
* *

Mais les séries Colonies ne sont pas les seules dans lesquelles l'historien des Antilles doit puiser.

Et tout d'abord les fonds *Marine* :

S'ils sont évidemment moins riches que ceux des Colonies, les fonds de la Marine contiennent cependant un nombre très important de documents intéressants. L'histoire antillaise. Ils ont été eux aussi répartis entre deux dépôts : les fonds antérieurs à 1870 ont en effet été versés aux Archives nationales et les fonds postérieurs à cette date conservés par le service historique de la Marine à Vincennes.

Nous nous bornerons aux séries déposées aux Archives nationales et conservées par la section ancienne.

Nous signalerons surtout les séries B², B³, B⁴ et C⁷.

B² et B³ ; c'est l'équivalent des séries Colonies B et C, B² étant la correspondance du ministre au départ, B³ celle de l'arrivée.

C'est en 1710 qu'a été créé, au sein de l'administration de la Marine, un bureau des Colonies. Antérieurement à cette date et bien que dans son ensemble la correspondance concernant les colonies ait été enregistrée séparément on peut trouver dans les deux séries Marine B² et B³, correspondance au départ et à l'arrivée, de nombreux documents concernant l'administration coloniale.

La série B⁴ est, elle, consacrée aux campagnes et réunit tout ce qui est parvenu jusqu'à nous des rapports adressés au ministre par les officiers commandants des bâtiments et des escadres. Les pièces relatives aux Antilles y sont très nombreuses, surtout pendant les périodes de guerre, guerre de Sept ans, guerre d'Indépendances des Etats-Unis.

Les lettres ne concernent pas uniquement les opérations militaires. On peut y trouver maints renseignements sur les incidences du conflit sur l'économie, le commerce et la vie quotidienne.

Enfin, je vous ai parlé de C⁷, homologue de la série E qui contient les dossiers nominatifs du personnel de la Marine antérieurement à 1789. C'est dans cette série C⁷ que doivent être recherchés les dossiers des gouverneurs et des intendants issus des corps de la Marine. Les états de service de ces officiers peuvent être complétés à l'aide des registres matricules conservés dans les sous-séries Marine C¹, officiers militaires et C², officiers civils.

A partir de 1789 les séries des archives de la Marine portent des cotes à lettres doubles AA - BB - CC.

On retrouvera donc dans BB² la correspondance au départ, dans BB³ la correspondance à l'arrivée et dans BB⁴ les campagnes.

Cette série présente un intérêt capital comme l'a démontré M. Taillemite, dans le n° 2 de Carribean Archives, pour l'histoire de l'Amérique latine et de la zone carraïbe.

Après la paix de 1783 et plus encore au XIX^e la Marine

française entretiendra dans les divers océans des divisions navales, groupe de bâtiments plus ou moins nombreux chargés de parcourir un secteur géographique déterminé pour y assurer la défense des intérêts politiques et commerciaux et la protection nationale.

Les officiers chargés du commandement de ces unités et de ces divisions adressent naturellement au ministre des rapports d'activités circonstanciés qui sont une mine de renseignements. Les rapports sont enrichis de croquis, de cartes, de statistiques, d'extraits de presse. La division navale joue le rôle d'une ambassade et d'un service de renseignements.

Il est tard. Je vous citerai encore les archives du service hydrographique de la Marine où ont été accumulés depuis près de trois siècles une masse de documents d'ordre nautique et scientifique.

2 JJ - Papiers de Guillaume Delisle, de Kersaint.

3 JJ - Documents scientifiques, 9 vol. sur les Antilles.

4 JJ - Journaux de navigation. 40 cartons (seconde moitié du XVII^e) et 1789.

6 JJ - Cartes et Plans.

Et puis sortons de la Marine et des Colonies. A la section ancienne, il faudrait voir la série E, Conseil du Roi qui contient les arrêts du conseil de Henri IV à 1789. Un certain nombre d'entre eux concernent les Antilles.

Il en est de même pour la série G⁵, Amirauté et Conseil des Prises. Seuls quelques dossiers concernent les sièges d'amirauté des Colonies.

Dans la série K, Monuments historiques, on trouvera une partie des manuscrits du père Labat.

Dans la série T, Séquestres révolutionnaires, constituée par des papiers privés saisis au moment de l'émigration ou de la déshérence de leurs propriétaires, on pourra trouver des documents intéressant l'histoire des Antilles, les papiers Dillon (T²⁸¹) par exemple.

Dans la série X, Parlement de Paris, des procédures et des arrêts relatifs aux Colonies des Antilles.

Dans Y (Chalet de Paris), on cherchera la série des scellés après décès qui donne les éléments nécessaires pour retrouver le nom du notaire d'un défunt. Certains personnages ayant joué un rôle important aux Antilles sont morts à Paris, le marquis de Champigny par exemple.

A la section moderne, on trouvera les papiers des comités révolutionnaires DXXX, des dossiers concernant les élections aux Antilles.

Enfin, au département des activités scientifiques, culturelles et techniques, l'état des fonds de la série *Archives privées* paru en 1973, révélera des papiers privés, Mackau, Beauharnais, Ernouf, etc...

Le minutier livrera, lui, de nombreux actes notariés.

Pour se convaincre de l'étendue des ressources offertes par ce minutier à l'historien de la colonisation, il suffit de dépouiller les volumes consacrés à la Louisiane par Marcel Giraud, professeur au Collège de France ou par le Père Baudry à Champlain et son époque.

Depuis quelques années, les publications d'instruments de recherches des Archives nationales se sont sensiblement développées et de nouveaux projets sont en voie de réalisation. Un nouvel *Etat sommaire* des séries, destiné à remplacer celui de 1891, est en cours de rédaction et donnera les éléments indispensables pour se diriger dans les séries dont nous venons de parler. Le *Guide des sources françaises de l'histoire des Etats-Unis*, paru en 1976 et dans lequel, pour des raisons historiques évidentes, les Antilles ont été comprises jusqu'à 1815, apportera lui aussi des précisions.

Enfin peut-être sera-t-il possible de faire aboutir le *Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine* commencé dans le cadre des « Guides des Sources de l'Histoire des Nations » sous l'égide de l'UNESCO et actuellement interrompu.

L'historien des Caraïbes disposera ainsi des instruments de base indispensables à la poursuite de ses recherches sur cette région au passé et au devenir si attachants.

MARIE-ANTOINETTE MENIER,
Conservateur en chef,
Section outre-mer des Archives nationales
(Paris).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

I. — INSTRUMENTS DE RECHERCHE PUBLIES

Les Archives nationales. Etat général des fonds. Tome III, Marine et Outre-Mer. Sous presse.

Sources de l'histoire de l'Afrique au sud du Sahara dans les archives et bibliothèques françaises (Conseil international des archives. Guide des sources de l'histoire de l'Afrique).

I. *Archives*, Zug, 1971.

II. *Bibliothèques*, Zug (1976).

Guide des sources de l'histoire des Etats-Unis dans les archives françaises. Paris, France-Expansion, 1976.

II. — AUTRES PUBLICATIONS

LAROCHE (Carlo), « Les archives du ministère de la F.O.M. », dans la *Gazette des Archives*, n° 4, juillet 1948.

LAROCHE (Carlo), « Les archives de l'expansion française Outre-Mer conservées en métropole », dans la *Gazette des Archives*, n° 55, 4^e trimestre 1966.

TAILLEMITE (Etienne), « Les archives de la France d'Outre-Mer », dans la *Gazette des Archives*, n° juillet 1957, p. 7.

MENIER (Marie-Antoinette), « Les archives du ministère de la France d'Outre-Mer, Saint-Domingue. Abornements, des biens domaniaux et urbains », dans *Revue d'histoire des colonies*, tome XIX, n° 155, p. 223-250.

MENIER (Marie-Antoinette) et BOLLOCH (Anne-Yvonne), « Dépôt des papiers publics des colonies, Saint-Domingue, notariat, table numérique et alphabétique par paroisse des notaires », dans la *Revue d'histoire des colonies*, tome XXXVII, n° 135, p. 339-358.

MENIER (Marie-Antoinette), « Image des îles et documents d'histoire », dans *Revue historique de l'armée*, 1963, n° 1, 19^e année, p. 39-49 (historique du D.F.C.).

MENIER (Marie-Antoinette), « Les registres des conservations des hypothèques des départements et territoires d'Outre-Mer conservés par la section Outre-Mer des Archives nationales », dans la *Gazette des Archives*, n° 89, 2^e trimestre 1975, p. 83-97.